

DIRECTION FINANCIERE

Tél : 02 32 41 81 34 (Service Financier CCPAVR) / 02 32 20 15 50 (Trésor Public)

Nos réf. MDA/AD 2022-03

Objet : Information aux familles – facturation janvier 2022

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer la qualité des informations transmises et conformément aux demandes des familles de recevoir des factures détaillées, nous avons procédé à des changements dans le paramétrage du logiciel de facturation. Cela a engendré l'envoi d'un doublon de facture pour la période de janvier 2022.

Nous vous présentons nos excuses pour ce désagrément.

Pour les familles payant via PAYFIP, chèques, espèces, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte l'avis de sommes à payer - bordereau n°22 (selon schéma ci-dessous).

<p>Émetteur de la créance</p> <p>VILLE DE SENLIS 3 PLACE HENRI IV 60300 SENLIS Téléphone : 03 44 53 00 80 Horaires d'ouverture : Horaires d'ouverture : 8h30-12h 13h-50-1</p>	<p>AVIS DES SOMMES À PAYER Ampliation de titre de recette</p> <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE SENLIS CS20110 20 A 24 CHAUSSEE BRUNEHAUT 60300 SENLIS CEDEX Téléphone : 03 44 53 05 48 Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h45 -</p> <p>M. Jean Dupont 3 place Henri IV 60300 Senlis</p>								
<p>Destinataire de votre paiement</p> <p>Centre des Finances Publiques TRÉSORERIE SENLIS CS20110 20 A 24 CHAUSSEE BRUNEHAUT 60300 SENLIS CEDEX Téléphone : 03 44 53 05 48 Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h45 -</p>	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Références à rappeler</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>Exercice</th> <th>N° bordereau</th> <th>N° Titre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>31700</td> <td>2018</td> <td>18</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Adresse de paiement par Internet : www.apcbudget.gouv.fr Identifiant collectivité : 002427 Référence : 2018-153-1</p>	Budget	Exercice	N° bordereau	N° Titre	31700	2018	18	
Budget	Exercice	N° bordereau	N° Titre						
31700	2018	18							

Pour les familles prélevées, malheureusement aucune action technique n'est possible pour stopper le doublon de prélèvement. Le montant de la facture sera par conséquent prélevé deux fois. Pour rétablir la situation, sans action de votre part, le Trésor Public engagera un remboursement sous huit jours maximum de la somme trop perçue.

Si ce délai de remboursement était trop long, vous pouvez adresser une réclamation au Trésor Public pour un remboursement plus rapide.

Nous vous remercions de votre compréhension. Les services de la collectivité restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Isabelle DUONG



Pour Le Président et par délégation,
Isabelle DUONG
2ème vice-Président, en charge de la
petite enfance, de l'insertion et des
gens du voyage